Réservé aux abonnés

# Centrale d'enrobage à Puceul. Le conseil municipal de Nozay donne un avis favorable

Les élus de Nozay ont donné leur accord, jeudi 10 juin, pour l'installation de l'usine dans la ZAC de l'Oseraye, à Puceul. La consultation publique reste ouverte jusqu'au 16 juin.

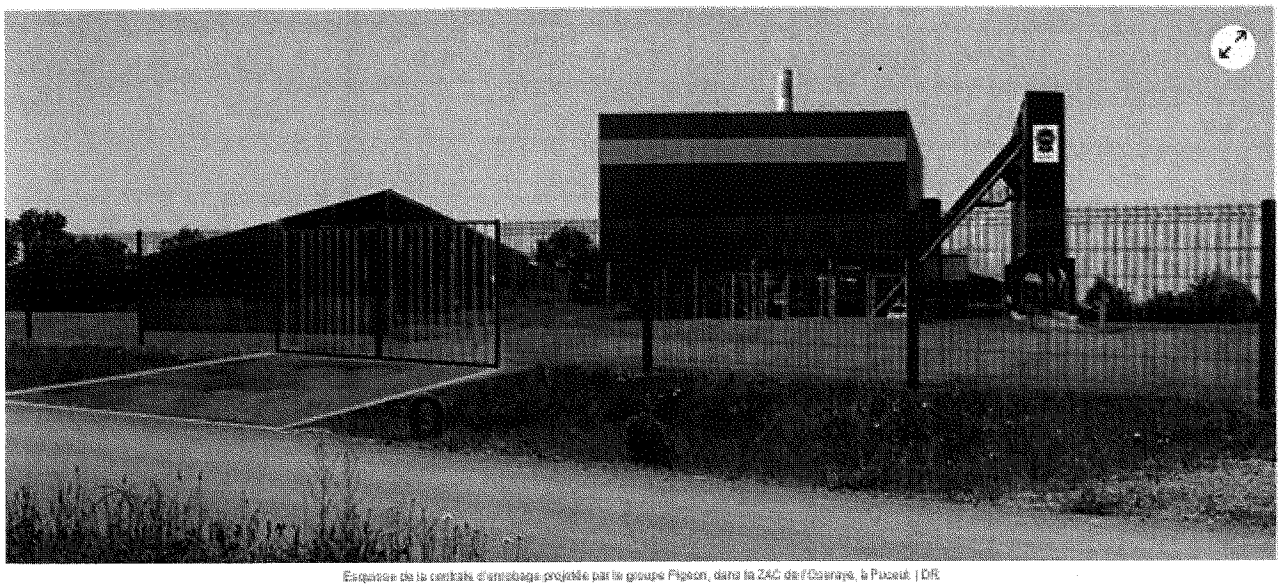

Esquisse de la centrale d'enrobage projetée par le groupe Pigeon, dans la ZAC de l'Oseraye, à Puceul. | DR

Ouest-France

Publié le 13/06/2021 à 17h59

Lire le journal numérique

ÉCOUTER

LIRE PLUS TARD

PARTAGER

Lors de sa séance du jeudi 10 juin, le conseil municipal, au titre de commune riveraine, avait à se prononcer sur la création et l'exploitation d'une centrale d'enrobage à chaud et à froid au sein du parc d'activités industrielles de l'Oseraye, à Puceul.
Cette usine, portée par le groupe Pigeon, est prévue pour produire 200 000 tonnes d'enrobés par an, à destination des agences de travaux publics du groupe basées à Ancenis, Montoir-de-Bretagne et Renazé, en Mayenne. S'agissant d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE ), le projet fait l'objet d'une consultation publique, ouverte depuis le 19 mai jusqu'au 16 juin en mairie de Puceul et sur le site de la préfecture.

**LIRE AUSSI :** Puceul. Centrale d'enrobage : les opposants manifestent le 5 juin

Annonces Immo

**Vente maison**
Nozay 44
Achat Location
Ville ou Code Postal

## Un dossier trop technique

Avant d'émettre son avis, le conseil municipal a longuement débattu sur le sujet. La majorité des élus a clairement avoué qu'elle n'avait pas consulté les quelque trois cents pages du dossier. Et ceux qui en ont eu la curiosité et le courage ont avoué que leur lecture s'était révélée malaisée, voire rébarbative. **« Un dossier qui nous tombe des mains tant le contenu est technique et qui, au final, n'éclaire pas beaucoup notre avis »**, avoue le conseiller municipal Patrick Mortier.

Jacques Prioux, adjoint chargé du développement durable, aurait préféré disposer de davantage de temps pour que sa commission puisse faire une présentation lisible du projet à l'ensemble des élus.

## « Une installation contrôlée »

En somme, **« un projet face auquel on ne peut être totalement pour, ni totalement contre »**, résume Dominique Chartier qui penche cependant pour un avis favorable, arguant du fait qu'une zone industrielle est faite pour accueillir des entreprises, même si certaines présentent quelques nuisances. **« C'est comme les déchetteries, on en a tous besoin, mais on n'en veut pas chez soi. On ne va pas recouvrir nos routes de terre battue. Il faut bien installer les centrales d'enrobage quelque part »**, renchérit Jean-Noël Thomazeau, premier adjoint au maire. Et l'élu de tenter de rassurer les plus sceptiques : **« Ce sera une installation régulièrement contrôlée par les services de la Dreal** (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) **Par ailleurs, la société Pigeon a tout intérêt, pour sa réputation, à prendre un maximum de mesures pour assurer la sécurité du site. »**

À l'issue du vote, le conseil municipal a décidé de donner un avis favorable au projet. Six élus se sont abstenus.

#Nozay #Châteaubriant #Puceul

47

BARRAUD Anne-Lise
et BEDOUET Rudolph
EARL BARAKABIO
maraîchage bio diversifié
12, la platrouais 44170 La Grigonnais

**AVIS DÉFAVORABLE**

Monsieur le préfet,

Par la présente, nous vous faisons part de notre refus le plus catégorique de voir s'implanter cette centrale d'enrobés dans la ZAC de l'Oseraye.

Cette implantation serait impactante à plusieurs niveaux pour nous.

D'abord à titre personnel, car nous sommes habitants de la Platrouais (760m du projet).
Ensuite à titre professionnel car nous sommes installés en maraîchage biologique diversifié dans ce même hameau.(Notre étang se trouve à 450m du projet au nord de la Robinetière.)
D'autre part, étant installés en couple, notre source de revenus est directement tributaire de la bonne santé de notre ferme.

C'est pourquoi nous vous demandons toute votre attention, car notre lettre va être bien longue tant il y' a de points à soulever...

# Commençons par nous présenter:

Voici un plan de situation afin d'éclairer nos propos:

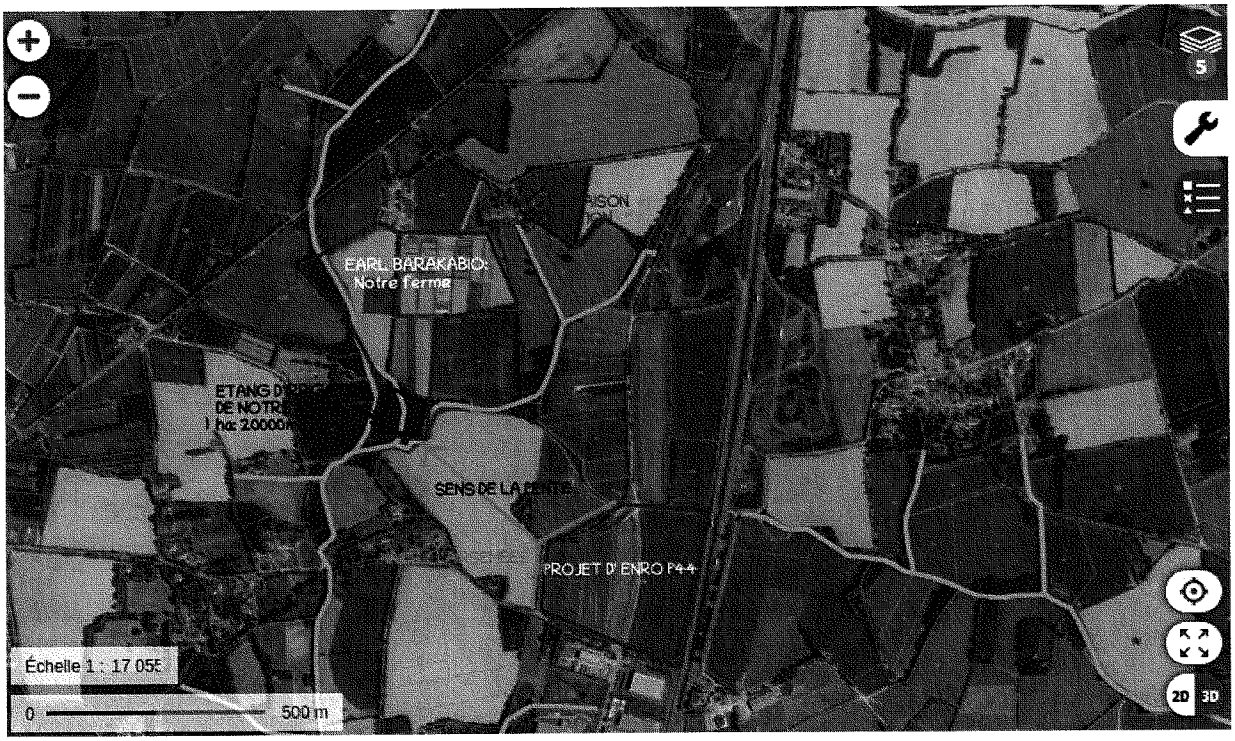


Nous sommes installés à titre professionnel depuis le mois d'avril 2012 en maraîchage biologique diversifié dans le hameau de La Platrouais, sur la commune de La Grigonnais.

Notre activité créée 3 emplois à temps complet, et 2 emplois à temps partiel pendant la haute saison.

Notre ferme se compose de 4.5ha de maraîchage diversifié (Une quarantaine de légumes), d'1 ha de fruitiers (pommiers et pêchers), d'1 ha destiné aux rotations, et de 3.5ha de prairies.

L'intégralité de notre production est labellisée en agriculture biologique.

Nous commercialisons nos produits sur le territoire de proximité. (marchés, groupement d'achats, cantine, paniers solidaires d'un centre de loisirs, AMAPs...) Nous nourrissons l'équivalent de 250 familles par semaine, et ce, toute l'année...

La communauté de communes de Nozay a "soutenue" notre installation en sollicitant une **subvention régionale de 70000€ en 2012** afin de négocier le prix de vente à "terre de liens" notre bailleur. ( PV de réunion du conseil communautaire du 23/05/2012)

Cette dernière information nous permet de faire le pont avec l'un des premiers point qui nous anime:

## L'incohérence des décisions de la CCN face au projet territoire 2017/2030:

Il nous paraît en effet incohérent que la Communauté de Communes de Nozay (CCN) touche des aides régionales afin d'installer des jeunes en maraîchage biologique, pour quelques années plus tard mettre en péril leur activité en installant une ou des usines polluantes à leurs pieds!!

Car si notre label se trouve remis en cause, notre activité aussi!

Nous sommes d'ailleurs désolés et mortifiés de ne pas avoir pris connaissance de la révision du PLU de Puceul en 2016, car c'est cette révision (**seulement 4 ans après notre installation**) qui a permis à la ZAC d'accueillir des projets classées ICPE. Si nous avions eu accès à cette information, nous aurions comme vous pouvez l'imaginer expliqué cela.

A la lecture du projet territoire 2017/2030, nous nous sommes rendu compte qu'il y' avait un énorme décalage entres les paroles et les actes...

**Sur le pilier numéro 1: "Un socle naturel identitaire et préservé"** on peut lire: enjeu 1: "Protéger et valoriser les ressources et milieux naturels garants de la qualité de vie en préservant et en valorisant le bocage..."

**Cela fait plusieurs mandats que des citoyens de La Platrouais réclament des haies pour combler les dents creuses qui créent de véritables percées visuelles sur la zone**... Plusieurs mandat Monsieur, sans que rien ne se fasse!! (Je vous joins une lettre datant de 1989 à ce sujet... Annexe 1)
**Malheureusement les arbres ne font pas écran du jour au lendemain...**

**enjeu 2: "Promouvoir et valoriser le patrimoine et l'activité agricole en lien avec les ressources et milieux naturels en assurant la promotion des circuits courts avec la volonté de parvenir en 2030 à un approvisionnement local en bio majoritairement et en renforçant l'utilisation des produits locaux notamment en restauration collective...."**

La maire de Puceul, qui est également présidente de comcom nous dit à propos de cet enjeu: "Les objectifs de cet enjeu sont tout d'abord de maintenir l'emploi agricole, de renforcer l'ancrage territoriale et d'offrir une alimentation saine et locale au plus grand nombre tout en préservant et valorisant les ressources locales et l'environnement".

Comment parvenir à cet enjeu si on pollue les productions qui participent déjà à cela. Comment parvenir à cet enjeu si nous mettons en péril ces fermes?
**Nous fournissons le restaurant scolaire de la Grigonnais toutes les semaines.** Les enfants de la cantine mangent aussi des pommes venant des vergers de la Grigonnais...

**Nous en profitons d'ailleurs pour vous dire qu'une seule ferme est référencée comme étant existante et en activité dans le kilomètre de la consultation (Ferme de la Haute Couassière) ...**

Il y'a pourtant:

-Nous; EARL BARAKABIO: producteurs de légumes biologiques diversifiés
-Les vergers de La grigonnais: producteur bio de fruits
-Le Rucher du Moulin: apiculteur de renom

sans compter les agriculteurs qui n'ont pas leur siège social dans le Km, mais qui exploitent des terres dans le Km:

-Hubert Filatre : Producteur labellisé Bretagne viande bio
-GAEC des Camélias :Producteur laitier
-GAEC des Provostières: producteur laitier

**De plus le rayon de consultation est beaucoup trop faible!** Si nous prenions 4Km de rayon (ce qui correspond aux retombées de poussières, de métaux lourds et de HAP...) Nous avons décompté **plus de 15 fermes labellisées en BIO** et nous n'avons pris que celles que nous connaissons... Ajoutez à cela les autres producteurs présents sur ce territoire, et faites le calcul...

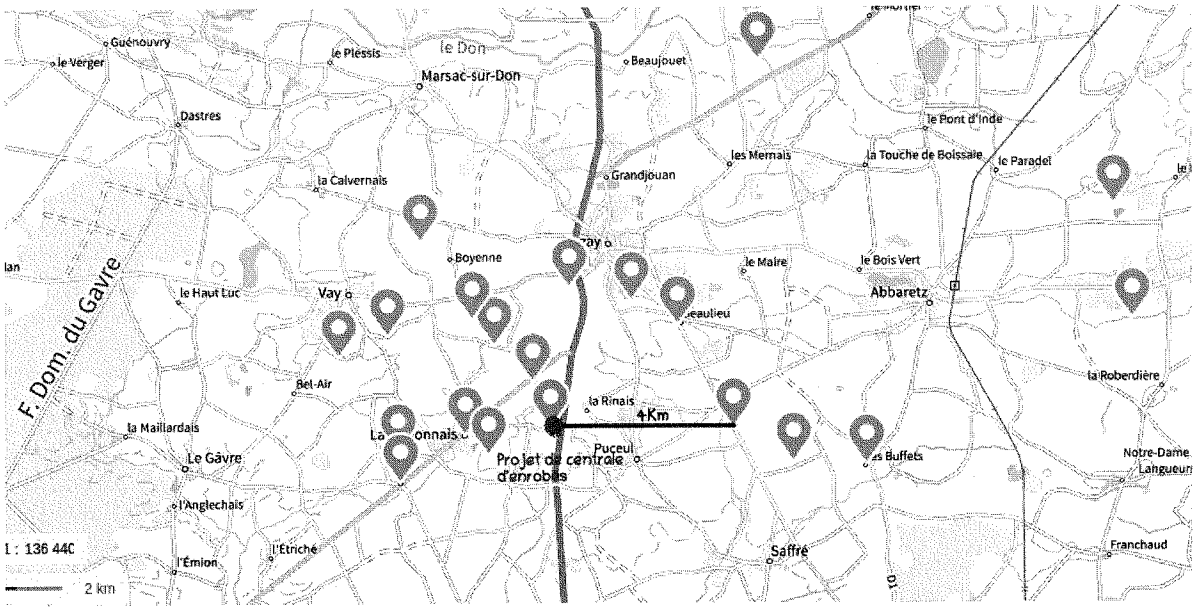


Hormis les 2 puces délimitant le rayon, toutes les autres représentent des fermes labellisées en BIO, et nous en oublions peut être... Il est d'ailleurs important de préciser que 3 exploitations maraîchères BIO se situe dans ce périmètre...

Il est d'ailleurs étonnant que dans la plupart des cartes intégrées au dossier d'ENRO P 44, notre ferme soit bien souvent hors cadre... Hors cadre , ou d'un point de vu tellement haut que le commun des mortels ne se rend pas compte de son existence, alors que seule une parcelle la sépare du projet!!!

Par exemple

Fig.4 - Composantes paysagères autour du site d'étude

Nous souhaitons d'ailleurs préciser qu'il est difficile de comprendre qu'il y' ait pu y' avoir omission sur la présence de notre ferme, étant donné que l'**on aperçoit nos serres du site du projet.**

**Dans le pilier numéro trois du projet territoire " Des réseaux essentiels à la qualité de vie"** on peut lire dans l'enjeu 6 "Stimuler et renforcer la dynamique économique et donc le développement des activités et des emplois" .

**Avec ce projet on gagne 3 emplois directs sur 3.7ha, mais combien en perd on potentiellement? Il en va de même pour les emplois indirects! Le producteur de légumes est le pilier centrale de la création d'une AMAP, autour duquel vont se greffer d'autres producteurs... Nous fournissons 3 AMAPs sur Nantes auxquelles sont greffés une bonne quinzaine de producteurs en tout...**

**De plus il convient de vous rappeler que notre bailleur "Terre de Liens", à qui la communauté de communes à vendu la ferme sur laquelle nous faisons pousser nos légumes, a pour objectif de " préserver les *terres* agricoles, faciliter l'accès des paysans à la *terre* et développer l'agriculture biologique et paysanne"**

**Comment continuer dans ce contexte? Qui accepterait s'installer dans ce cadre après nous? La pérennisation de la ferme de la Platrouais serait compromise.**

**Comment pourrions-nous ( et là je parle de tout les producteurs impactés) transmettre nos fermes demain?**

**D'autant que lorsque l'on est fermier, cela a toute son importance puisque nous ne possédons aucun patrimoine.**

**De plus étant riverains à double titre, quelle serait la perte de valeur de notre maison d'habitation? Quelles répercussions sur le montant de nos assurances?**
**Ces perspectives nous angoisse au plus haut point!**

# Les risques sanitaires du projet:

Si nous n'avions pas par de vers nous toutes les informations nous permettant de considérer les risques... mais **aujourd'hui plusieurs média de fonds, de nombreux chercheurs ont lancés l'alerte face à de telles usines. (maladies auto-immunes, maladies reprotoxiques, cancers...)**
Il suffit de regarder "Bitume :la part d'ombre" d'envoyés spécial
https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwim37qrzYvxAhWPYcAKHUbcARYQwqsBMAB6BAgGEAE&url=https%3A%2F%2Fwww.youtube.com%2Fwatch%3Fv%3DNVIMtZbo0n8&usg=AOvVaw2jI5opYtETDk9HEph_a-WF

ou de prendre connaissance du compte rendu de la conférence "Bitume, fumées santé" qui s'est tenue aux cloître des récollets à Metz
https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwiXxuzHzYvxAhUNT8AKHYCUCIYQFjAAegQIAxAD&url=http%3A%2F%2Fwww.aude.gouv.fr%2FIMG%2Fpdf%2Fpj286.pdf&usg=AOvVaw1sEqWaaa-404DnkmlqOgd0

pour comprendre ce qui nous attend...

Concernant notre domaine, l'agriculture, la thèse de Dorine Desalme: "Contamination atmosphérique par les hydrocarbures aromatiques polycycliques : toxicité et devenir du phénanthrène dans des systèmes sol-plante-microorganismes est précieuse.

Il y' est clairement exposé l'impact des HAP, entrant de manière systémique dans la plante.

Cette toxicité se retrouverait jusqu'au dernier échelon de la chaîne alimentaire (nous!) ...

**Nous ne voulons pas nous intoxiquer à petit feu, ni nous, ni nos deux jeunes enfants, ni nos clients, ni les enfants de l'école qui consomment nos légumes... C'est inconcevable!**

On ne peut pas passer tout notre temps et toute notre énergie à nourrir les gens de manière qualitative et en faisant attention à l'environnement, pour voir tout notre travail gâché par l'arrivé d'un projet polluant que l'on nous impose et pour lequel nous n'avons pas été concertés!

**Quelle légitimité aurions nous face à nos clients si la centrale entrait en activité et que leurs légumes étaient produits à côté? Quel impact économique cela aurait il pour nous? Combien de nos clients iraient voir ailleurs?**

**Cette toxicité se retrouverait dans les miels des deux apiculteurs du territoire** : Loïc Leray et Nadège Bouvier qui sont dans le Km de consultation, mais aussi Jean -Louis Gaudin, plus au Sud du projet... Elle se retrouverait **dans nos légumes, et dans les fourrages d'au moins 4 exploitations**: 3 qui font du lait: GAEC des Camélias, GAEC des Hautes Couassières, GAEC des Provostières, et 1 qui fait de la viande: Hubert Filatre.

Et cela dans un rayon restreint au 1Km... Malheureusement, les fumées ne s'arrêtent pas aux frontières qu'on leur donnent (Tchernobyl en est la preuve la plus concrète...)

De plus le groupe Pigeon dans sa communication du 26/11/2020 dans Ouest France explique:

"*le directeur technique rappelle que le bitume destiné à enrober sable et gravillons "n'est pas brûlé, mais chauffé à 160° dans un tambour.* ***Nos rejets sont donc de la vapeur d'eau et le dioxyde de carbone*** *issu de la combustion du propane, qui est la moins émissive aujourd'hui.*"

*Quid des* ***hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)****, craint par les riverains?*
"***il n'y en a pas.*** *Depuis les années 1970, le bitume est issu du raffinage, non plus de la houille. Nous avons des salariés qui, depuis des années, travaillent sans masques sur nos postes d'enrobage. Il n'y a aucun sujet sanitaire.*""

Comment peut on raisonnablement leur faire confiance quand on trouve dans le dossier ce tableau:

| Paramètres | | Valeurs limites de l'arrêté du 09/04/2019 | Moyenne (n = 11) | Max (n = 11) |
|---|---|---|---|---|
| Poussières | Concentration (en mg/Nm³ humide 17% $O_2$) | < 50 mg/m³ | 3,0 | 14,7 |
| | Flux horaire (en kg/h) | | 0,1 | 0,6 |
| Dioxyde de soufre $SO_2$ =odeurs nauséabondes | Concentration (en mg/Nm³ humide 17% $O_2$) | < 300 mg/m³ | 272,9 | 1002,0 |
| | Flux horaire (en kg/h) | | 14,9 | 57,4 |
| NOx | Concentration (en mg$NO_2$/Nm³ humide 17% $O_2$) | < 350 mg/m³ | 32,9 | 76,8 |
| | Flux horaire (en kg$NO_2$/h) | | 1,5 | 2,1 |
| COVnm | Concentration (en mgC/Nm³ humide 17% $O_2$) | < 110 mg/m³ si flux > 2 kg/h | 40,5 | 100,0 |
| | Flux horaire (en kgC/h) | | 2,2 | 5,0 |
| HAP (benzo(a)pyrène + naphtalène) =cancérigène | Concentration (en µg/Nm³ humide 17% $O_2$) | < 200 µg/Nm³ | 22,7 | 88,9 |
| | Flux horaire (en mg/h) | | 1068 | 2949 |
| Métaux (Cd + Hg + Tl) | Concentration (en mg/Nm³ humide 17% $O_2$) | < 0,05 mg/m³ par métal | 0,0018 * | - |
| | Flux horaire (en g/h) | < 0,1 mg/m³ si flux > 1 g/h | 0,1 | - |
| Métaux (As + Se + Te) | Concentration (en mg/Nm³ humide 17% $O_2$) | < 1 mg/m³ si flux > 5 g/h | 0,00006 * | - |
| | Flux horaire (en g/h) | | 0,0034 | |
| Métaux (Pb) | Concentration (en mg/Nm³ humide 17% $O_2$) | < 1 mg/m³ si flux > 10 g/h | 0,00068 * | - |
| | Flux horaire (en g/h) | | 0,038 | - |
| Métaux (Sb +Cr+Co+Cu+Sn+Mn+Ni+V+Zn) | Concentration (en mg/Nm³ humide 17% $O_2$) | < 5 mg/m³ si flux > 25 g/h | 0,080 * | - |
| | Flux horaire (en g/h) | | 4,5 | - |
| Monoxyde de carbone CO =DANGER | Concentration (en mg/Nm³ humide 17% $O_2$) | < 500 mg/m³ | 230,3 | 894,0 |
| | Flux horaire (en kg/h) | | 10,7 | 21,4 |

*résultats d'une seule campagne de mesures, ces paramètres ayant été nouvellement introduits par l'AP du 09/04/2019

Les annotations en rouges ont été ajoutées par nos soins.

Malgré ce que le groupe présentait dans la presse, le dossier laisse clairement apparaître qu'il ne sortira pas que de la vapeur d'eau de la cheminée. Et même si ces polluants répondent à des normes admissibles pour l'état et les industriels (et comme on le voit ce n'est pas toujours le cas...), elles n'en sont pas moins toxiques et impactantes pour la santé des riverains et pour l'environnement...

Va t'il falloir une nouvelle jurisprudence comme à St Rogatien avec les cancers pédiatriques, pour que l'on se pose les bonnes questions?

Aucun seuils de toxicité n'est référencé dans le dossier.... Les risques liés aux polluants sont exposés de manière peu approfondis.

Notre territoire est déjà terre d'accueil de bien d'autres pollutions, de quoi réussir à coup sûr un bon effet cocktail! (Écouter à ce sujet l'émission de Julie Piétry sur interception Cancers pédiatriques : l'environnement en question .

En parlant d'effet cocktail, nous aimerions insister sur la qualité de l'eau. C'est d'ailleurs l'un des sujets exposé dans le magazine du département de ce mois. On peut y lire: " La Loire -Atlantique est une terre d'eau, l'un des départements avec le plus de zones humides, de cours d'eau et d'étangs, un littoral important. Mais notre eau est, quasiment en totalité, polluée et de mauvaise qualité: **99% des masses d'eau sont en mauvais état"**

Alors, faut il en ajouter encore? Car il y' aura des pollutions chroniques, traitées là aussi avec des seuils admissibles :"La qualité des eaux sortant du bassin de rétention du site respectera les valeurs limites d'émissions prescrites dans le présent arrêté"... Mais bien sûr, il faut compter sur le fait qu'il n'y aura pas d'accidents... Or, le risque zéro n'existe pas!

D'ailleurs nous trouvons que l'argument suivant n'est pas recevable: "Au droit du projet, l'épaisseur de l'horizon superficiel argileux crée une couche imperméable qui protège les réservoirs d'eau souterrains".

En effet qui dit imperméable, dit ruissellement et infiltration par capillarité dans d'autres sols... **Notre étang, qui nous permet d'irriguer nos cultures et de pré-laver nos légumes se situe à 450 m au nord ouest du projet. Une seule parcelle les séparent, et la pente naturelle du terrain, qui est relativement forte, va du projet vers notre étang!!! Faut il là encore que l'on s'inquiète???** Car des contrôles des pollutions émises sont prévues par CBTP (cabinet d'expertise du groupe qui se retrouve donc juge et parti....) Mais qui prendrait en charge financièrement et de manière consignée l'état des lieux de départ (**le "point blanc"**) sur notre ferme pour que les éventuelles pollutions nous impactant soient juridiquement opposables: qualité de l'eau de l'étang, analyse de sols, qualité de l'air ambiant (car nous y sommes toute la journée!!), relevés des concentrations de HAP et métaux lourds dans nos légumes?

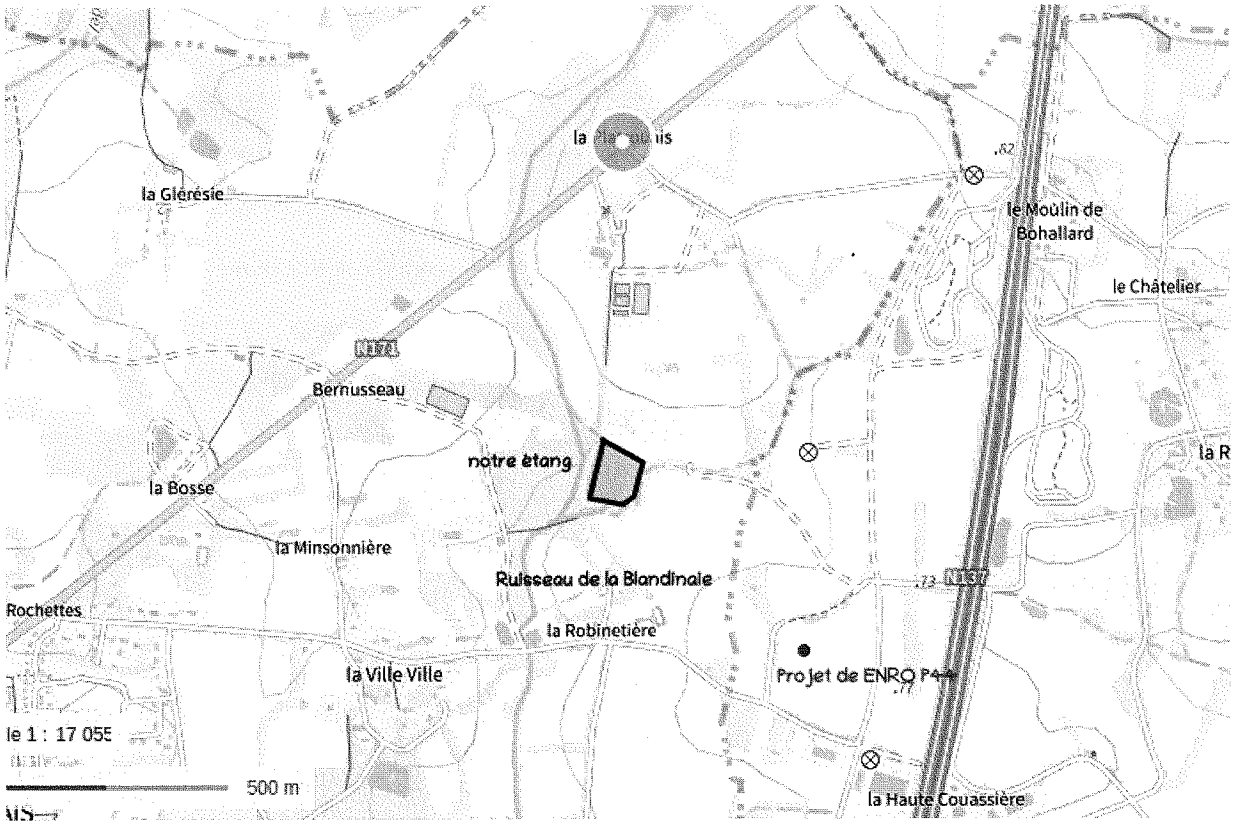


On voit bien sur cette carte que notre étang fait parti du bassin versant de la Blandinaie...

Avec l'argent du contribuable économisé sur la vente des terrains (21€/m2 au lieu de 22€ /m2, sur 3.7ha, ça fait 37000€... Une belle enveloppe!) ,la CCN pourrait financer les relevés pour réaliser un « point blanc » de l'état environnemental et sanitaire!

# Concernant l'augmentation du trafic routier lié à ce projet:

**jusqu'à 272 passages par jour c'est énorme!**

L'augmentation du trafic routier lié à ce projet contribuerait à impacter notre cadre de vie.

Il est déjà très compliqué de sortir de La Platrouais sur la RN 171 tant le balais des camions est incessant. Pour tout dire, personne n'emprunte jamais cette route à vélo tant elle est dangereuse. Il faut parfois attendre bien longtemps avant de pouvoir s'y engager...

Que va t'il advenir du chemin du Souziquet, notre "route à lapins", lorsque la zone va s'étendre?
Pourra t'on encore l'emprunter pour se promener ou rejoindre d'autres bourgs sans danger?
Car à La Platrouais, nous sommes plusieurs à avoir des enfants qui vont grandir et vouloir retrouver leurs copains ou tout simplement se dégourdir les jambes...
Seront ils, seront nous contraints à nous déplacer en voiture?
Seront nous à notre tour un hameau enclavé?

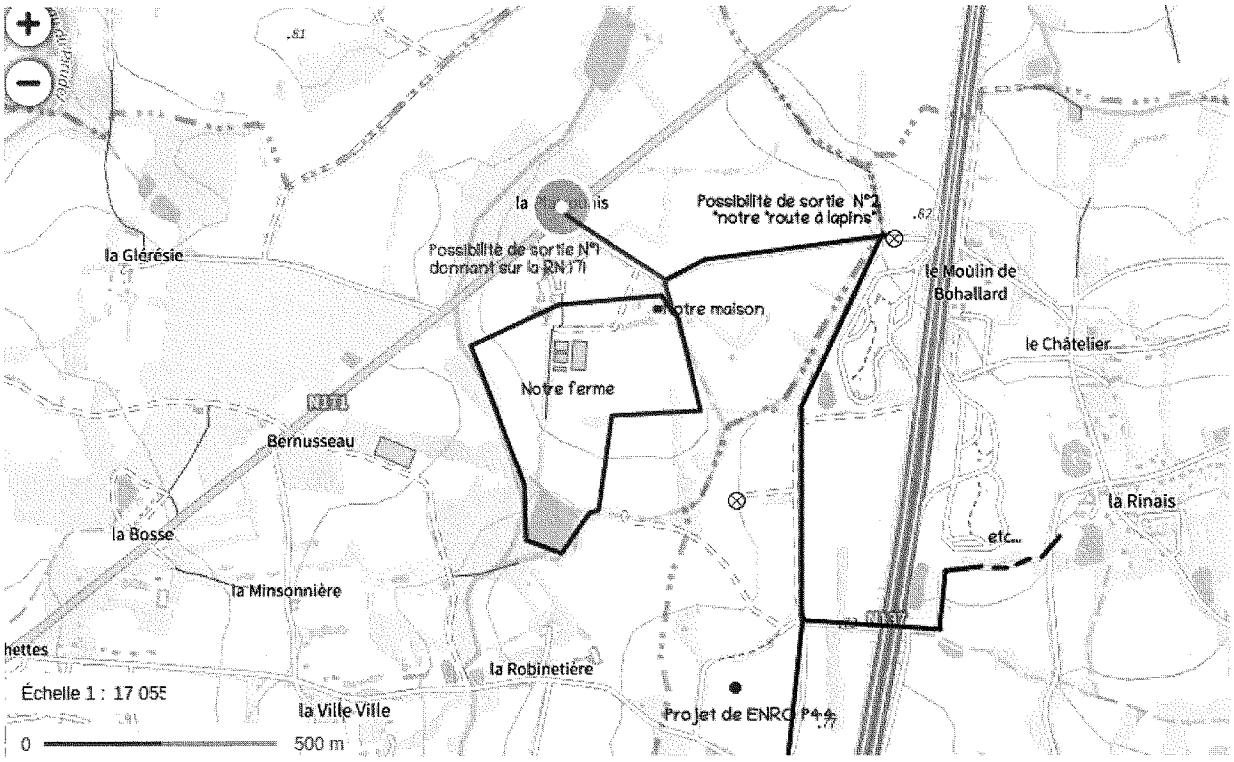


# Concernant les pollutions

les arguments amenés par ENRO P 44 nous semblent fallacieux...

En effet,

**concernant la pollution sonore**, on peut lire dans le dossier: "Sa présence *(RN 137)* **atténuera l'impact des bruits générés** par l'activité liée à la centrale d'enrobage par rapport au bruit ambiant initial"

Sauf erreur de notre part,lorsqu'on ajoute un bruit de plus à un fond sonore, en général ça fait plus de bruit...

**Concernant la pollution lumineuse**, on peut lire dans le dossier: "Les effets du projet sur les émissions lumineuses sont donc qualifiés de **négatif, direct, de niveau faible** en raison de l'activité nocturne limitée de la centrale d'enrobage **et de l'environnement immédiat du site marqué par les feux de circulation des véhicules roulant sur la RN 137"**

Cela ne ferait qu'ajouter une pollution lumineuse supplémentaire, si impactante pour la faune. Notamment pour les abeilles. Cela a un impact direct sur la pollinisation. (ruchers alentours)

**Concernant la pollution olfactive**

On peut lire dans le dossier " Le réchauffage du bitume peut entraîner l'émission d'odeurs. **Le recyclage des fraisats et des croûtes d'enrobés génère aussi généralement plus d'odeur** qu'une production sans recyclage....La propagation de ces odeurs est généralement **limité à une centaine voire à quelques centaines de mètres** de la centrale et est directement liée aux conditions météorologique.... L'injection éventuelle de neutralisant d'odeurs dans le bitume..."

Et voici comment Mr De la rivière tente de nous rassurer en augmentant les postes de recyclage qui créeront...plus d'odeurs!

> Les postes sont soumis à un arrêté préfectoral fixant des seuils d'odeur très contraignants et contrôlés tous les ans par un organisme indépendant. Cette technologie de poste » retroflux » nous permet de respecter en permanence ces seuils. Cette technologie permet également de réduire nos consommations d'énergies et d'augmenter les possibilités de recyclage (50%).
>
> Gilles de la Rivière

Sur la possibilité du neutralisant d'odeurs on ne sait rien... Quel est il? Quel est sa composition et quel est son impact sur la santé des riverains?

**Nous sommes à La Platrouais 24h/24. Nous y travaillons, et nous y habitons. Nous avons acheté une maison pour que nos enfants puissent profiter d'un jardin au grand air... Quel avenir pour eux? Quel avenir pour nous?**

**Concernant la pollution liée aux poussières,**

on peut lire dans le dossier:

> Le groupe de concassage criblage ne bénéficiera pas d'installations susceptibles de capter les émissions de poussières.
> Les dispositions prises par l'exploitant pour éviter l'émission de poussières sont décrites dans la notice jointe en annexe 6. L'exploitant veillera à limiter les envols de poussières lors des opérations de concassage et celles liés au déplacement des engins dans l'emprise concernée (arrosage si nécessaire).
> Rappelons que l'installation de concassage ne fonctionnera que 2 ou 3 fois par an, par campagne de 2 à 3 semaines (environ 2 mois de travail). Les périodes plus sèches (été) seront écartées dans la mesure du possible car elles sont le plus propice à l'envol des poussières.
> Le stockage des produits recyclés et des sables prêts à être incorporés se feront sous un préau afin de limiter l'envol des éléments les plus fins.
>
> Les fillers seront stockés en silo, silo directement relié au tambour-sécheur-malaxer.

**Il nous semble inconcevable que des filtres ne soient pas obligatoires pour ce type d'activité.**
**De plus l'exploitant explique que le concassage ne fonctionnera que 2 mois dans l'année. Mais sur l'échelle d'une vie cela représenterait 13 ans de nuisances sonores et de pollutions aux particules fines... Qui peut accepter ça?**

# Nous nous questionnons réellement sur la cohérence de l'installation de cette centrale sur le territoire:

A quelle besoin répond elle? Surtout quand deux exploitants de centrales d'enrobées alentours témoignent du fait de travailler au ralenti ( 50% de leur capacité). Si ils se divisent encore la part du gâteau, combien d'arrêts et de remise en route? Car le démarrage de la centrale n'est pas sans conséquences sur la pollution émise.

Le trafic lié aux agrégats n'est pas pris en compte dans le calcul des pollutions émises car le trafic est sensé fonctionner en double fret. Qu' en sera-il dans la réalité? Comment seront gérés les nettoyages de camions pour passer du chargement des agrégats à celui de l'enrobé, et inversement?

Les sources d'approvisionnement de matières premières sont présentées comme étant à proximité du site du projet. Nous sommes bien loin du fonctionnement de la centrale concurrente de St Aubin des châteaux qui a sa centrale sur le site de la carrière, ce qui diminue la pollution générée par l'activité.

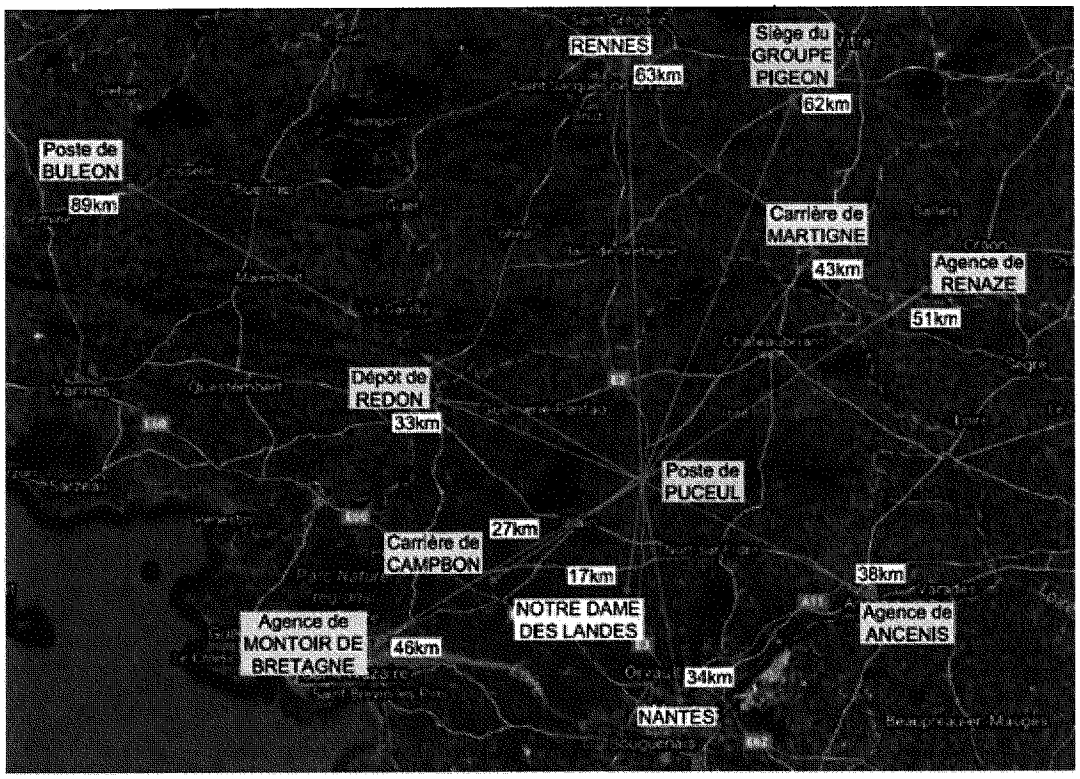


**Figure 1 : Emplacement du projet vis-à-vis des installations du Groupe PIGEON**

L'alimentation de la centrale de Puceul en matières premières générerait énormément de pollution liée au trafic routier...

De plus, comme le laisse entrevoir cette carte issue du dossier ENRO P44, il est évident que ce poste aurait été à grande proximité de NDDL, ce qui n'est plus d'actualité...

**Alors vraiment, peut on savoir à quels besoins répond la création de ce projet aussi impactant?**

**L'artificialisation des sols est un vrai problème, je ne vous apprends rien. Si on implante des usines polluantes qui ne répondent pas à des besoins de première nécessité (des entreprises du même type sont déjà présentent sur le secteur), comment allons nous nourrir la population grandissante demain?**

# Enfin, il nous semble que ce projet met en exergue un sérieux problème de démocratie locale:

En effet, ENRO P44 aurait approché la CCN en 2016.
A priori, les débats on eu lieu en interne, puisque nous ne trouvons aucunes traces du projet dans les comptes rendus de la CCN avant le 28/10/2020, date à laquelle le conseil communautaire a donné son accord de principe pour la vente des terrains au profit de la société ENRO P 44. **(12 pour, 8 contre, 9 abstentions...)**
Ce conseil communautaire a d'ailleurs donné suite à une réaction de La CAMIL à destination des élus, que je vous remet en pièce jointe (Annexe 3).
**Aucune réunion publique et aucune consultation préalable des administrés n'a été effectuée, ni par la CCN, ni par ENRO P44... Comment est ce possible face à un projet de nature à bouleverser la qualité et le cadre de vie des habitants?**

**Une présentation du projet par la société ENRO P 44 a été réalisée à destination des élus Puceulois, 2 jours après la signature du permis de construire... Là encore, comment est ce possible? N'y aurait il pas un problème de chronologie?**

**D'autant que cette présentation présente une erreur... En effet, entre la présentation aux élus et la présentation dans le dossier de consultation, les plans de masse du projet diffèrent:**

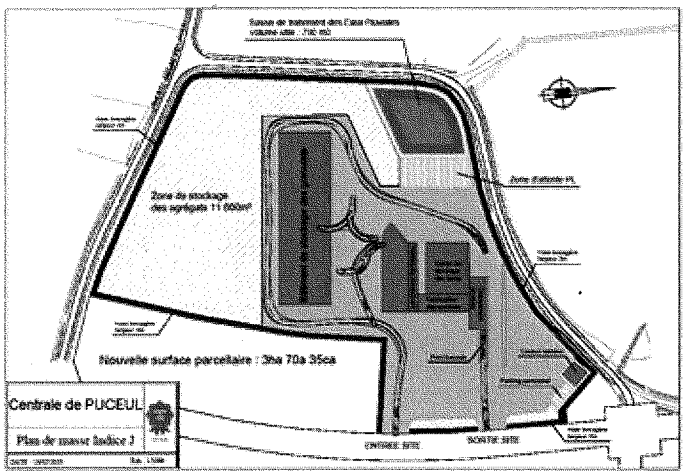


**On voit en effet que le bassin de traitement des eaux pluviales ne se situe pas au même endroit...**

Pour rappel, l'un des engagement de la CCN concernant l'abandon du projet de méthanisation était qu'il n'y avait pas d'engagement de la part des porteurs de projet pour, en cas de cessation d'activité, une restitution du site à l'état initial... Or dans l'étude d'impact du projet d'enrobés, il est précisé: " l'impact sur le site sera irréversible." A croire que la réflexion n'est pas mené de la même façon pour tout les projets...

**Enfin, en pièce jointe, un article de presse dans le Ouest France publié en ligne le 13/06/2021 (Annexe 3), résume assez bien la situation concernant le travail de fond de certains élus sur ce dossier...**

## Pour conclure,

Nous avons choisi de nous installer à la campagne pour offrir un cadre de vie agréable à nos enfants: un jardin , de l'air....

Nous avons choisi d'être paysans maraîchers en bio pour que notre travail face sens, qu'il soit en accord avec nos valeurs les plus profondes.

Nous ne voulons pas de cette centrale d'enrobés comme voisine.

Elle aurait des conséquences dramatiques sur notre vie de famille et sur l'activité professionnelle qui nous fait vivre et qui nourrie tant de familles sur le territoire!

Elle aurait des conséquences désastreuses sur la santé publique et sur la biodiversité (sur tout les écosystèmes)

Monsieur, nous ne sommes que les "locataires" de cette planète qui va déjà si mal....

Qu'allons nous transmettre à nos enfants? Qu'allons nous laisser aux générations futures?

Alors, puisque vous êtes le garant de la santé publique sur le territoire,

puisque vous êtes le dernier rempart à la mise en service de cette usine,

puisque nous sommes tous conscients de l'urgence climatique dans laquelle nous nous trouvons,

puisque le contexte sanitaire que nous éprouvons actuellement devrait nous questionner sur notre place dans le monde du vivant,

nous vous demandons de faire un geste pour notre bien commun le plus précieux : vivre en bonne santé dans un environnement préservé et transmissible,

**en donnant un avis défavorable à ce projet!**